

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 juin 2017

Présents : P. COUCHAUD ; J. MAILLARD ; Y. CHAZAL ; T. FRANCE ; F. DUFOUR ; MN THIOLLIER ; P. CHOMARAT ; D. MASSACRIER ; B. BINET ; P. DUBREUIL ; C. JAVELLE ; S. CHEVET ; C. MEDAL ; C. SAIGNOL

Absents excusés : PM BROSE ; F. TAILLANDIER ; C. PERRET ; S. NIGON

Secrétaire : C. SAIGNOL

- Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. SUBVENTION MJC POUR CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La subvention de 4600 € est attribuée à la MJC pour le centre de loisirs.

Cette année, le centre de loisirs aura lieu également une semaine pendant les vacances de la Toussaint. On demande à la MJC d'être vigilant sur l'entretien des locaux.

Une subvention de 240 € sera versée dans le cadre des inscriptions annuelles à des activités d'enfants de Champdieu.

Approuvé à l'unanimité.

2. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le taux de promotion retenu pour l'avancement de grade des agents est de 100 %.

Approuvé à l'unanimité.

3. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs sera modifié pour prendre en compte les avancements de grades de 4 agents :

Suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoints techniques principal 2^{ème} classe
- 1 poste (9h/35h) de garde champêtre chef

Création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoints techniques principal 1^{ère} classe
- 1 poste (9h/35h) de garde champêtre chef principal

Approuvé à l'unanimité.

4. Extension réseau électrique secteurs « Les Gayottes »

Une extension du réseau électrique est nécessaire en prévision de la construction du nouveau « pôle médical » et de 12 logements. La commune prend en charge 275 m d'extension.

Le montant total de l'extension s'élève à 39 090 € HT, après déduction de la participation du SIEL, il restera à charge de la commune la somme de 23 180 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

5. Décision modificative n°1-2017

Mme MAILLARD présente les ajustements nécessaires sur le budget 2017 afin de réaliser les projets inscrits :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
2115/21 op 32	Terrains bâtis – ACQUISITIONS	- 25 000.00 €	
2128/21 op 39	Autres agencement et aménagement - CMJ	+ 1 000.00 €	
2153/21 op 26	Réseau de voirie - VOIRIE	+ 24 000.00 €	
	TOTAL	0 €	0 €

Approuvé à l'unanimité.

6. Acquisition local Cité Nouvelle

M. le Maire propose d'acquérir le local 70 m2 (à côté de la cantine), mis en vente par Cité Nouvelle au prix de 12000 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

7. Désignation des représentants titulaire et suppléant au conseil d'administration de l'association MICRO CRECHE DE CHAMPDIEU.

Mesdames CHEVET MAILLARD sont désignées titulaires et T. FRANCE et MN THIOILLIER sont désignées suppléantes au conseil d'administration de l'association MICRO CRECHE DE CHAMPDIEU.

Approuvé à l'unanimité.

8. Délégation du droit de préemption urbain

Mme MAILLARD rappelle à l'Assemblée que la compétence « Plan local d'Urbanisme » avait été transférée à la Communauté d'Agglomération Loire Forez sous sa configuration ancienne à 45 communes, et de ce fait la compétence « Droit de préemption urbain ». A la suite de quoi, le droit de préemption urbain avait été transféré à la commune pour les toutes zones du Plan Local d'Urbanisme, sauf le droit de préemption urbain sur les zones d'activité d'intérêt communautaire conservé par la Communauté d'Agglomération Loire-Forez.

Compte-tenu de l'évolution du périmètre de la Communauté d'Agglomération Loire-Forez élargi à 88 communes depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil communautaire a, à nouveau, délibéré pour déléguer aux communes membres le droit de préemption tout en conservant le droit de préemption urbain sur les zones d'activité d'intérêt communautaire.

Ainsi, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère à son tour pour déléguer au Maire ce droit de préemption urbain.

Approuvé à l'unanimité.

9. Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015

M. le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015.

Questions diverses

- Point sur la tenue des bureaux de vote : Il manque 2 personnes pour le 18 juin.
- Permanence accueil touristique pendant la période estivale M. le Maire sollicite les élus pour seconder l'animateur culturel pendant la période estivale. Le tableau de permanence sera envoyé par mail aux élus. Mathilde Sagnol est embauchée en Job d'été à l'accueil touristique.
- Nouvel éclairage du prieuré : une étude a été menée pour mettre en place un nouvel éclairage du prieuré par Led. permettant de faire 75 % d'économie. Le montant du devis est de 90 000€.
- L'association « Envie d'être. » a transféré son siège à Champdieu.
- Quelques dates :

25/06 Brocante organisée par le comité des fêtes

18/06 Exposition des peintres organisée par l'association d'animation .

23/06 – à 15h Inauguration de la retenue d'eau de Villeroy

26/06 début des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise

30/06 – Conseil municipal : élections des délégués et suppléants du collège électoral pour les élections sénatoriales du 24/09/2017.

16 et 17/09 Journée du patrimoine

17/9 Raid nature

- M. CHAZAL rappelle le projet en cours de sentier botanique en partenariat avec la commune de Pralong. Les panneaux sont prêts et seront en fabrication le 08/06 pour une livraison début juillet. M. CHAZAL précise qu'il a participé à l'AG de l'ESCM.
- Mme FRANCE informe que les rythmes scolaires restent inchangés pour la rentrée 2017-2018.
- Le city stade sera installé début juillet.
- M.DUFOUR rappelle le projet de construction du local de stockage pour les associations, les travaux devraient commencer à la rentrée.
- Mmes THIOILLIER et SAIGNOL prévoient un atelier d'avancement du site internet le 14/06 à 14h00.

Prochain Conseil Municipal : le 30 juin et 3 juillet à 19h00